



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**RI 03/2023**

Vevey, le 6 mars 2023

**Ce document doit au préalable être traité en séance du  
Conseil communal du jeudi 16 mars 2023**

**Réponse à l'interpellation de M. Pierre Butty, Parti Socialiste, intitulée « Vevey a mal à sa permanence médicale »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2022. Elle porte sur une inquiétude quant au dispositif médical de premier recours actuel suite à la fermeture de la permanence de la Providence le 30 juin 2022, et quant aux perspectives d'évolution de cette situation.

L'auteur de l'interpellation s'inquiète du fait que les Vevaysannes et Veveysans se retrouvent depuis plusieurs mois sans permanence médicale de proximité. Même si des permanences privées existent. La Municipalité, via le Service de la cohésion sociale est en contact régulier avec l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) et se base sur les éléments transmis par sa direction pour répondre à l'interpellation.

**Réponses aux questions adressées à la Municipalité :**

Question 1 :

*Quand peut-on espérer voir la permanence médicale de l'HRC à nouveau ouverte à Vevey ?*

La Permanence médicale du site de la Providence est actuellement fermée. L'Hôpital Rivera Chablais (HRC) est en recherche active de solutions, afin de rouvrir la structure dès que possible, en privilégiant une offre qui réponde aux besoins de la population et qui garantisse la qualité et la sécurité des soins.

La raison de la fermeture provisoire est un manque de médecins urgentistes disposant de compétences dans chacun des domaines suivants : chirurgie, orthopédie, médecine, pédiatrie. Ce profil, qui ne fait pas l'objet d'une formation FMH, existe peu sur le marché suisse. Tous les établissements de santé en suisse romande font face à cette problématique. La Permanence de Monthey comptait 9327 visites en 2021, face à 7166 sur la Riviera. La structure de Monthey étant davantage sollicitée, c'est celle-ci qui a été maintenue.

A Vevey, la permanence médicale est assurée par le centre médical de la gare, ouvert de 9h à 18h en semaine et de 10h à 17h le week-end.

Il ne fait aucun doute que les permanences médicales répondent à un besoin de la population et à la stratégie de l'HRC de disposer d'avant-postes et de portes d'entrée.

En 2017, une nouvelle analyse faite par les Cantons et le HRC a démontré que l'offre régionale en médecins de premier recours était jugée comme suffisante. Elle impliquait néanmoins une réflexion commune entre l'HRC et les médecins de ville quant à la prise en charge de la patientèle.

Aussi, une analyse est en cours sur la mission des permanences, l'évolution de leur fonctionnement, les modalités de leur rattachement à l'hôpital et leur place dans le réseau de soins ambulatoires. Actuellement cette réflexion est menée en collaboration avec les différents acteurs de la santé de la région. Les sujets traités sont par exemple l'organisation de la garde médicale et l'intégration des médecins traitants dans l'activité des permanences en soirées et en week-ends.

En dehors des horaires d'ouverture des permanences, les patientes et les patients peuvent se présenter aux urgences du Centre hospitalier de Rennaz, soit par leurs propres moyens (transports publics, véhicule privé ou taxi), soit en faisant appel au 144 si leur état de santé l'exige.

Il est à relever que les permanences médicales ne constituent pas un dispositif d'urgence 24h sur 24, 7 jours sur 7. Le maintien de telles structures, parallèlement aux urgences de Rennaz, distantes de 16km, s'opposerait à une logique de maîtrise des coûts.

Question 2 :

*Où en sont les travaux sur le site du Samaritain et quand se fera le transfert des services prévus dans cette structure une fois celle-ci rénovée ?*

L'objectif du nouveau projet est le développement d'une clinique de gériatrie et réadaptation selon un concept innovant. Selon le calendrier actuel, la clinique de gériatrie et réadaptation de la Providence déménagera sur le site du Samaritain début 2027 (à confirmer). Dès sa mise en exploitation, elle disposera de 75 lits, dont 10 à 12 de gériatrie aiguë.

L'établissement offrira toutes les missions de la gériatrie hospitalière :

- la gériatrie aiguë, pour les personnes âgées souffrant d'une pathologie aiguë mais ne nécessitant pas le plateau technique de Rennaz.
- la réadaptation : accueil de patientes et patients qui, suite à une hospitalisation, ont eu un déconditionnement ou une perte d'indépendance dans la vie quotidienne.

Le 7 février 2022, une démarche participative animée par Pro Senectute a été organisée par HRC conjointement avec le Réseau Santé Haut Léman et la Commune de Vevey, afin de consulter les personnes potentiellement utilisatrices de la structure en devenir, sur leurs besoins et sur leurs souhaits. Une restitution est prévue dans le deuxième trimestre de 2023.

En complément, le dispositif de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais est composé de :

- Centre hospitalier de soins aigus de Rennaz qui offre des urgences adultes et pédiatriques 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Une clinique de gériatrie et réadaptation déménagée de Mottex à Monthey en novembre 2022.
- Une clinique de gériatrie et réadaptation à Vevey qui sera déménagée du site de la Providence au site du Samaritain, à Vevey, début 2027 (date à confirmer).

- Une Permanence médicale à Monthey, ouverte du lundi au dimanche, de 9h à 19h.
- Une Permanence médicale à Vevey (actuellement fermée) qui sera déménagée de la Providence au site du Samaritain en 2027. Dans l'intervalle, une solution est recherchée.
- Un Pôle de physiothérapie et ergothérapie à Aigle, situé au sein de l'Espace Santé Valerette.

Question 3 :

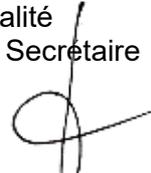
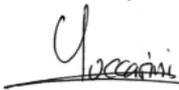
*Plus accessoirement le site internet de la Ville de Vevey peut-il fournir des informations mises à jour concernant la possibilité de soins médicaux ? En effet, outre l'information obsolète à propos de la permanence à la Providence, mentionnée ci-dessus, cette même page indique actuellement un lien pour trouver un médecin dans la région sur le site de l'« annuaire du médecin » ([www.annuairemedecin.ch](http://www.annuairemedecin.ch)) qui n'existe plus.*

Le site a été mis à jour avec les différentes informations.

La Municipalité relève les bonnes relations et la proactivité de l'HRC avec qui elle est en contact régulier. Tant pour la permanence que le site du Samaritain, l'HRC a confirmé sa volonté d'informer la population en coordination avec la Ville de Vevey et de communiquer à chaque étape clé.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 6 mars 2023

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : Mme Gabriela Kämpf

Annexe : Interpellation



Conseil communal du 6 octobre 2022 - Interpellation

## **Vevey a mal à sa permanence médicale**

Lors de la création de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) à Rennaz, les sites de Monthey et de Vevey devaient conserver certains services, dont une clinique de gériatrie et une permanence médicale. A Vevey la clinique de gériatrie se situe actuellement sur le site de la Providence, en attendant d'être transférée au Samaritain. Or les travaux de ce site semblent ne pas vouloir démarrer. Pendant ce temps Monthey a annoncé tout récemment l'ouverture de sa clinique gériatrique et de réadaptation, dans les anciens locaux de l'hôpital.

Pour ce qui est de la permanence, celle-ci est fermée depuis le 30 juin dernier, sans réelle perspective de réouverture dans un avenir proche, « faute de personnel » médical selon la direction du HRC. Mais c'est cette information qui est toujours fournie sur le site de la Ville de Vevey, sous « Soins médicaux » ([www.vevey.ch/vivre-vevey/sante-et-social/soins-medicaux](http://www.vevey.ch/vivre-vevey/sante-et-social/soins-medicaux)), de même que sur le site du HRC d'ailleurs. Ce dernier précise cependant que la permanence est temporairement fermée.

Bref les Veveysan-ne-s, et plus généralement les habitant-e-s de toute la Riviera, se retrouvent depuis plusieurs mois sans permanence médicale de proximité. Certes les permanences privées existent et, comme prévu, les urgences de nuit ne sont assumées que par le site de Rennaz. Quant aux urgences pédiatriques, c'est le service de garde traditionnel qui assure les permanences.

Mais cela soulève plusieurs questions adressées à la Municipalité :

1. Quand peut-on espérer voir la permanence médicale de l'HRC à nouveau ouverte à Vevey ?
2. Où en sont les travaux sur le site du Samaritain et quand se fera le transfert des services prévus dans cette structure, une fois celle-ci rénovée ?
3. Plus accessoirement, le site internet de la Ville de Vevey peut-il fournir des informations mises à jour concernant les possibilités de soins médicaux ? En effet, outre l'information obsolète à propos de la permanence à la Providence, mentionnée ci-dessus, cette même page indique actuellement un lien pour trouver un médecin dans la région sur le site de l'« annuaire du médecin » ([www.annuairemedecin.ch](http://www.annuairemedecin.ch)) qui n'existe plus.

Une réponse orale immédiate pour faire le point sur la permanence médicale à Vevey est souhaitée. Les développements et réponses aux autres questions peuvent faire l'objet d'une communication écrite.

Pour le PS Vevey